



COURNON
d' A u v e r g n e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'Auvergne**

Numéro SIRET : 216 301 242 00204

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

**COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES**

ANNEE 2019

Le budget doit être présenté en euros sans décime ni centime

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
p2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p8 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p9 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
p12-13 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p14 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- p15 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
- p16 Etat de l'actif immobilisé
p17 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p18 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p19 C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p20 D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~avec ou~~ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- ~~budgétaires (délibération n° du).~~

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ~~ou cumulé~~ – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	169 703,00	161 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 <i>(si déficit)</i>	8 403,00 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		169 703,00	169 703,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	94 800,00	70 910,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 <i>(si solde négatif)</i>	59 161,00 <i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		94 800,00	130 071,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	264 503,00	299 774,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	31 523,00	0,00	34 450,00	34 450,00	34 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 323,00	0,00	37 293,00	37 293,00	37 293,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion courante		66 946,00	0,00	73 743,00	73 743,00	73 743,00
66	Charges financières	26 600,00	0,00	23 300,00	23 300,00	23 300,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	1 750,00	1 750,00	1 750,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		94 146,00	0,00	98 793,00	98 793,00	98 793,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	77 437,00		70 910,00	70 910,00	70 910,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		77 437,00		70 910,00	70 910,00	70 910,00
TOTAL		171 583,00	0,00	169 703,00	169 703,00	169 703,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	169 703,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Total des recettes de gestion courante		166 000,00	0,00	160 800,00	160 800,00	160 800,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		167 500,00	0,00	161 300,00	161 300,00	161 300,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		167 500,00	0,00	161 300,00	161 300,00	161 300,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 403,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	169 703,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	70 910,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	2 700,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 700,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 050,00	0,00	83 800,00	83 800,00	83 800,00
Total des dépenses financières		80 050,00	0,00	83 800,00	83 800,00	83 800,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		82 750,00	0,00	94 800,00	94 800,00	94 800,00

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0,00		0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	--	-------------	-------------	-------------

TOTAL	82 750,00	0,00	94 800,00	94 800,00	94 800,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 800,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	77 437,00		70 910,00	70 910,00	70 910,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		77 437,00		70 910,00	70 910,00	70 910,00

TOTAL	77 437,00	0,00	70 910,00	70 910,00	70 910,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	59 161,00
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	130 071,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	70 910,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 450,00		34 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 293,00		37 293,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00		2 000,00
66	Charges financières	23 300,00	0,00	23 300,00
67	Charges exceptionnelles	1 750,00	0,00	1 750,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	70 910,00	70 910,00
Dépenses de fonctionnement – Total		98 793,00	70 910,00	169 703,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	169 703,00
---	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	83 800,00	0,00	83 800,00
21	Immobilisations corporelles (6)	11 000,00	0,00	11 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		94 800,00	0,00	94 800,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 800,00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	800,00		800,00
75	Autres produits de gestion courante	160 000,00	0,00	160 000,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
Recettes de fonctionnement – Total		161 300,00	0,00	161 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	8 403,00
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	169 703,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		70 510,00	70 510,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Ch. à répartir sur pls Ex.</i>		400,00	400,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	70 910,00	70 910,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	59 161,00
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	130 071,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	31 523,00	34 450,00	34 450,00
60611	Eau et assainissement	1 700,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	14 500,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit Equip.	300,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	200,00
6135	Locations mobilières	150,00	150,00	150,00
615228	Autres bâtiments	4 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 800,00	1 800,00
6161	Multirisque	773,00	1 000,00	1 000,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	200,00	300,00	300,00
6228	Divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 323,00	37 293,00	37 293,00
6331	Versement de transport	360,00	470,00	470,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	100,00	110,00	110,00
6333	Part.Emp. à la Form.Prof.Cont.	400,00	0,00	0,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	0,00	410,00	410,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	110,00	110,00
64111	Rémunération principale	19 100,00	19 490,00	19 490,00
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	1 563,00	1 600,00	1 600,00
64118	Autres indemnités	3 100,00	3 170,00	3 170,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 710,00	4 393,00	4 393,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	6 200,00	6 830,00	6 830,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	590,00	610,00	610,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	2 000,00	2 000,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	100,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	2 000,00	2 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		66 946,00	73 743,00	73 743,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	26 600,00	23 300,00	23 300,00
66111	Intérêts réglés à échéance	30 100,00	26 300,00	26 300,00
66112	Intérêts rattachement ICNE	-3 500,00	-3 000,00	-3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	600,00	1 750,00	1 750,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	500,00	1 650,00	1 650,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		94 146,00	98 793,00	98 793,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	77 437,00	70 910,00	70 910,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	77 037,00	70 510,00	70 510,00
6812	Dot.Amort.Ch. Fonct. à Rép.	400,00	400,00	400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		77 437,00	70 910,00	70 910,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		77 437,00	70 910,00	70 910,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		171 583,00	169 703,00	169 703,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

				+
		RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		169 703,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	21 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-24 000,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00	800,00	800,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	1 000,00	800,00	800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	160 000,00	160 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	105 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		166 000,00	160 800,00	160 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	500,00	500,00
7788	Produits except divers	1 500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		167 500,00	161 300,00	161 300,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	167 500,00	161 300,00	161 300,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	8 403,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	169 703,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 700,00	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	0,00	3 500,00	3 500,00
2188	Autres	2 700,00	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 700,00	11 000,00	11 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 050,00	83 800,00	83 800,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	80 050,00	83 800,00	83 800,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	80 050,00	83 800,00	83 800,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	82 750,00	94 800,00	94 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	82 750,00	94 800,00	94 800,00
			+	
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES			94 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	77 437,00	70 910,00	70 910,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00	57 784,00
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00	895,00
28184	Mobilier	2 935,00	2 935,00	2 935,00
28188	Autres	9 880,00	3 809,00	3 809,00
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00	400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		77 437,00	70 910,00	70 910,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		77 437,00	70 910,00	70 910,00
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		77 437,00	70 910,00	70 910,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	59 161,00
	=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	130 071,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 044 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					1 044 000,00									
6 / 1129065	CDC	16/12/2008	29/12/2008	03/01/2010	1 000 000,00	F		4,47	4,60	EUR	A	P	O	A-1
7 / 0963298	Caisse Epargne	16/12/2009	16/12/2009	01/11/2010	19 000,00	F		3,48	3,48	EUR	A	P	O	A-1
8 / 0338057	Banque Populaire	23/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	25 000,00	F		3,30	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					1 044 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 01/01/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		556 156,03					83 796,03	26 279,15	0,00	21 858,34
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		556 156,03					83 796,03	26 279,15	0,00	21 858,34
6 / 1129065	N	0,00		540 331,96	5,00	F		4,77	79 899,27	25 773,83	0,00	21 779,62
7 / 0963298	N	0,00		2 205,58	0,83	F		3,48	2 205,58	76,70	0,00	0,00
8 / 0338057	N	0,00		13 618,49	7,05	F		3,30	1 691,18	428,62	0,00	78,72
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		556 156,03					83 796,03	26 279,15	0,00	21 858,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100%					
	Montant en euros	556 156,03					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 100,00	
	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée:</u>
	Frais d'études	5
	Frais d'insertions	5
	Logiciels	5
	Matériel de bureau et informatique	5
	Mobilier	15
	Autres immobilisations corporelles	10
	Subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités	15
	Autres agencements et aménagements	8
	Autres bâtiments publics	15
	Autres réseaux	20
		18 décembre 2008
		/
		/
		/
		/
		10 février 2011
		/
		/

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ
au 31/12/2019

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
14	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	15	789 052,52	52 603,50	526 035,00	263 017,52
18	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	14	43 749,65	3 124,98	28 124,82	15 624,83
19	19	Etude transférée au Fond de concours	01/01/2011	14	28 774,80	2 055,34	18 498,06	10 276,74
TOTAL COMPTE = 2041512, SUB ÉQUIPMT GFP RATTACHEMENT BÂT					861 576,97	57 783,82	572 657,88	288 919,09
31	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	5	1 570,00	314,00	1 570,00	0,00
TOTAL COMPTE = 2051, LOGICIELS					1 570,00	314,00	1 570,00	0,00
15	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	8	1 463,00	0,00	1 463,00	0,00
20	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	8	2 180,64	0,00	2 180,64	0,00
21	21	Aménagement Parking	15/04/2011	0	57 314,18	0,00	0,00	57 314,18
TOTAL COMPTE = 2128, AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉGMENTS					60 957,82	0,00	3 643,64	57 314,18
2	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	15	45 704,40	3 046,96	27 422,64	18 281,76
6	6	Aménagements 2003	31/07/2003	1	38,49	0,00	38,49	0,00
13	13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	15	8 187,13	545,81	4 912,29	3 274,84
17	17	Aménagements 2009	24/02/2009	15	4 524,05	301,60	2 714,40	1 809,65
TOTAL COMPTE = 21318, AUTRES BATIMENTS PUBLICS					58 454,07	3 894,37	35 087,82	23 366,25
30	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	10	1 201,78	120,18	721,08	480,70
2015001	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	10	1 540,00	154,00	616,00	924,00
TOTAL COMPTE = 2135, INSTALL. AMÉNGMT DES CONSTRUCT°					2 741,78	274,18	1 337,08	1 404,70
5	5	Travaux fouille	16/07/2008	20	12 065,85	603,29	5 429,61	6 636,24
TOTAL COMPTE = 21538, AUTRES RÉSEAUX					12 065,85	603,29	5 429,61	6 636,24
24	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	10	1 535,43	153,54	1 074,78	460,65
27	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	10	894,74	89,47	626,29	268,45
28	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	10	4 461,06	446,11	3 122,77	1 338,29
29	29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	10	2 043,42	204,34	1 226,04	817,38
TOTAL COMPTE = 2181, INSTALL. GNLES. AGENCEMENTS, ...					8 934,65	893,46	6 049,88	2 884,77
33	33	PC portable Lenovo L430 14"	08/12/2014	1	669,09	0,00	669,09	0,00
TOTAL COMPTE = 2183, MATÉRIEL BUREAU INFORMATIQUE					669,09	0,00	669,09	0,00
7	7	Vestiaires mobiles et cintres antiviol	06/04/2009	15	2 062,80	137,52	1 375,20	687,60
12	12	Tables et chaises	18/12/2008	15	35 347,78	2 797,88	24 156,28	11 191,50
TOTAL COMPTE = 2184, MOBILIER					37 410,58	2 935,40	25 531,48	11 879,10
3	3	Praticable-chariot	10/10/2008	10	17 536,95	0,00	17 536,95	0,00
4	4	Equipement cuisine	29/10/2008	10	47 058,22	0,00	47 058,22	0,00
8	8	Cendriers	06/04/2009	15	1 816,00	121,07	1 210,70	605,30
9	9	Vestiaires	06/04/2009	10	1 150,00	115,00	1 150,00	0,00
11	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	10	6 245,00	624,50	6 245,00	0,00
16	16	Autolaveuse	27/05/2010	10	2 497,96	249,80	2 248,20	249,76
22	22	Rideau métallique	04/07/2011	10	1 120,00	112,00	896,00	224,00
23	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	10	2 104,32	210,43	1 473,01	631,31
25	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	10	3 150,82	315,08	2 205,56	945,26
26	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	10	2 084,28	208,43	1 459,01	625,27
32	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	10	2 108,33	210,83	1 054,15	1 054,18
2015003	2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	02/07/2015	10	1 937,66	193,77	775,08	1 162,58
2016001	2016001	Double micro main UHF Prodipe	11/08/2016	1	381,83	0,00	381,83	0,00
2018001	2018001	Télégestion WIT sur réseau IP	04/05/2018	10	8 993,02	899,30	899,30	8 093,72
2018002	2018002	Haut parleur basse SAT-250 10° 200W	17/07/2018	10	397,17	39,72	39,72	357,45
2018003	2018003	Autolaveuse	17/12/2018	10	5 090,00	509,00	509,00	4 581,00
TOTAL COMPTE = 2188, AUTRES IMMOS CORPORELLES					103 671,56	3 808,93	85 141,73	18 529,83
TOTAL GÉNÉRAL					1 150 052,37	70 507,45	739 118,21	410 934,16

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		83 800,00 I	83 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		83 800,00	83 800,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	83 800,00	83 800,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	83 800,00	0,00	0,00	83 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		70 910,00	III 70 910,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		70 910,00	70 910,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00
28184	Mobilier	2 935,00	2 935,00
28188	Autres	3 809,00	3 809,00
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	400,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00
024	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	70 910,00	0,00	59 161,00	0,00	130 071,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	83 800,00
Ressources propres disponibles IV	130 071,00
Solde V = IV - II(6)	46 271,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1		1	1		1
Adjoint administratif	C	1		1	1		1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1		1	1		1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
Date de convocation :/...../.....	
Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE le Le Maire (1), Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session A COURNON D'AUVERGNE le	
Les membres du Conseil Municipal (2),	
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... / ... / ..., et de la publication le ... / ... / ...	
A COURNON D'AUVERGNE, le/...../.....	

(1) Compléter par le président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...